PREVENTION CONTRE L'ILLETTRISME 08.017

Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil
relatif
aux mesures de prévention contre l'illettrisme

(du 16 avril 2008)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RESUME

Dans notre société de l'information, l'écrit est partout présent, que ce soit dans les supports papier traditionnels ou dans les versions informatisées que nous délivrent Internet et ses ressources multiples (informations, achats en ligne, guichets virtuels, échanges, etc.). Le développement des nouvelles technologies suppose des compétences accrues dans le domaine de la lecture et de l'écriture.

Les enquêtes internationales ont révélé que 20% des adolescents de notre pays maîtrisent mal la lecture à la fin de leur scolarité obligatoire et que 7% d'entre eux forment un groupe à risque susceptible de rencontrer de sérieux problèmes par la suite. Le canton de Neuchâtel n'échappe pas à ce phénomène.

Le présent rapport précise l'état de la réflexion à l'échelle nationale et internationale tout en faisant le point de la problématique de l'illettrisme dans notre canton. Il indique les mesures spécifiques de prévention qui ont été mises en œuvre au sein de la scolarité obligatoire neuchâteloise et souligne l'apport d'actions citoyennes auprès de la jeunesse. Enfin, il propose un catalogue de neuf mesures concrètes, scolaires et extrascolaires, qui devraient voir le jour dans les années à venir.

1. INTRODUCTION

En date du 6 février 2002, le Grand Conseil a accepté la motion Serge Vuilleumier « Illettrisme » 00.171. Le Conseil d'Etat a souhaité donner réponse en établissant un rapport incluant également la motion Claude Borel 98.161 "Pitié pour les analphabètes de la révolution technologique". Nous rappelons ci-après la teneur des deux motions.

> **00.171**
> 22 novembre 2000
> **Motion Serge Vuilleumier**
> **Illettrisme**
>
> *Le monde dans lequel nous vivons fait large utilisation de l'écrit. Pensons à l'information par voie de presse, pensons à la somme de documents de toutes sortes qui parviennent aux citoyens et citoyennes (informations électorales, vote par correspondance, Internet), ou encore aux factures, aux contrats d'assurances et aux formules d'impôts. Pensons aux*

nombreuses indications dont la lecture permet de choisir la route à prendre ou la consommation à commander.

Une partie non négligeable de la population suisse n'est pourtant pas à l'aise avec l'écrit, comme le confirme une récente étude sur les compétences de lecture conduite dans toute l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Pourtant, les analphabètes, soit les personnes incapables de lire et écrire, ne sont pas nombreux. Mais une nouvelle catégorie a été décrite: les personnes qui, bien qu'ayant appris à lire et à écrire, sont dans l'incapacité de comprendre le sens d'un texte simple. Ces personnes-là sont appelées "illettrées". Cet illettrisme "malgré l'école" a remplacé l'analphabétisme "par défaut d'école".

Si des associations telles que l'Association Lire et Ecrire aident celles et ceux qui le souhaitent à sortir de cette situation, des efforts spécifiques entrepris lorsque les jeunes sont encore en formation peuvent contribuer à la prévenir.

La qualité de la formation est, dans le canton de Neuchâtel, un objectif dont l'importance est bien prise en compte, on en veut pour preuve les sommes que l'Etat y consacre. Nous demandons que cette importance soit confirmée par des mesures spécifiques permettant de lutter contre l'illettrisme.

Cette motion pourrait être liée à la motion Claude Borel 98.161, du 30 septembre 1998, "Pitié pour les analphabètes de la révolution technologique!".

Cosignataires: B. Bois, V. Houlmann, P. Erard, M. Debély, O. Duvoisin, H.U. Weber, A. Crameri, A. Laurent, L. Matthey, J.-C. Perrinjaquet, M. Guillaume-Gentil-Henry, M. Perroset, F. Perrin-Marti, R. Wüst, S. Müller Devaud, B. Soguel et C. Borel.

98.161
30 septembre 1998
Motion Claude Borel
Pitié pour les analphabètes de la révolution technologique!

Malgré toutes les belles théories centrées sur la "satisfaction du client", la révolution technologique qui progresse inexorablement laisse de plus en plus de gens désemparés, tout particulièrement parmi les personnes du troisième âge. Ce phénomène renforce l'isolement social de couches de plus en plus larges de la population. Le Conseil d'Etat est prié d'étudier, avec les milieux concernés, les voies et moyens permettant de limiter les effets néfastes de la révolution technologique (notamment informatiques) et de certaines restructurations (notamment des PTT, des CFF et des autres sociétés de transports publics) pour les habitants de ce canton qui ne parviennent plus à rester "dans le vent du modernisme".

Cosignataires: F. Berthoud, J.-A. Maire, C. Mermet, J.-J. Delémont, B. Soguel, S. Mamie, P. Bonhôte, G. Santschi, D. Barraud, M.-A. Crelier-Lecoultre, M. Giovannini, J. Studer, B. Bois, H. u. Weber, R. Wüst, P. Erard, M. Perroset, M. Blum, Ph. Loup, B. Renevey, M. Guillaume-Gentil-Henry, J.-C. Perrinjaquet, Frédéric Cuche et M. Donati.

Développement écrit

Permettez-nous de commencer ce développement par un souvenir de jeunesse.

Lors de notre école de recrues, nous nous étions étonnés que l'un de nos camarades ne rentre jamais dans son village les week-ends de congé. Nous avions obtenu une réponse qui nous avait fort surpris:

"Je ne sais pas prendre le train!"

L'école a réussi longtemps à éviter la multiplication de cas semblables en favorisant l'apprentissage de la vie de tous les jours lors de la dernière année scolaire. La rapidité du progrès technologique enregistré aujourd'hui relativise toutefois le succès de ces efforts et notre société multiplie désormais les victimes dudit "progrès". On entend de plus en plus souvent des gens dire. "En dehors de chez moi, je ne sais plus téléphoner! Je ne peux plus acheter de billets à la gare! Je ne sais pas utiliser un Bancomat."

En effet, la plupart des gares ne sont plus desservies; même les bureaux de poste les plus importants renoncent peu à peu à offrir des annuaires téléphoniques à leur "aimable

clientèle" ("Veuillez consulter l'annuaire informatique! D'ailleurs, Monsieur, Poste et Télécom, ce n'est plus la même entreprise"); plusieurs banques ne remettent plus d'argent "cash" à leurs guichets; de nombreuses prestations ne sont plus accessibles qu'avec des cartes ad hoc qui impliquent souvent la mémorisation de longs numéros de code personnels. La présente liste pourrait être complétée par bien d'autres exemples analogues.

Nous serions reconnaissants au Conseil d'Etat d'examiner avec les associations concernées (ex: AVIVO, Po Senectute, etc.) quels sont les secteurs d'activités qui posent le plus de problèmes et de voir dans quelle mesure il serait possible de remédier aux inconvénients constatés et par quels moyens (ex: intervention à la source auprès des prestateurs de services, information et formation des utilisateurs, création d'emplois de proximité).

2. CONSTATATIONS PRELIMINAIRES

Alors que la maîtrise de l'écrit est devenue aujourd'hui la norme, une part non négligeable de la population est insuffisamment armée pour affronter les défis de notre société. Les motionnaires interpellent les autorités cantonales pour que des mesures spécifiques de lutte contre l'illettrisme soient entreprises dans les écoles et réaffirment l'importance de la qualité de la formation.

Parmi les définitions du mot "Illettrisme", on peut retenir celle du rapport de tendance du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation qui désigne par Illettrisme "un phénomène social observable dans les pays industrialisés où la fréquentation de l'école est obligatoire durant 9 ans environ. Le concept d'illettrisme décrit le fait d'adultes parlant la langue du pays ou de la région dans laquelle ils vivent et ayant fréquenté l'école normalement, du moins dans sa durée, et qui maîtrisent mal les compétences de base (lire, écrire et calculer) que l'école aurait dû leur transmettre".

On distinguera l'illettrisme de la notion d'analphabétisme; cette dernière concerne des personnes qui n'ont jamais fréquenté l'école et n'ont pas eu la possibilité d'apprendre à lire, à écrire et à calculer dans leur langue maternelle.

Les nombreuses études faites autour de l'illettrisme montrent la difficulté à en cerner les causes qui dépendent de facteurs tant familiaux que personnels, relationnels ou scolaires.

Quant aux conséquences, elles sont, elles aussi, multiples: manque de confiance en soi, dépendances, possibilités restreintes dans le choix et l'exercice d'une profession, exclusion, impossibilité à pratiquer sa citoyenneté, etc.

Dans notre société de l'information, l'écrit est partout présent, non seulement dans les supports papier traditionnels, mais également dans les versions informatisées que nous délivrent Internet et ses ressources multiples (informations, achats en ligne, guichets virtuels, échanges, etc.) ; le développement des nouvelles technologies suppose des compétences accrues dans le domaine de la lecture et de l'écriture.

S'il apparaît aujourd'hui que l'école n'est pas seule responsable des difficultés que ressentent les jeunes à utiliser et à traiter le langage écrit, il n'en demeure pas moins qu'elle a le devoir de placer la maîtrise de la lecture et de l'écriture comme un de ses objectifs prioritaires. Alors que l'évolution technologique, économique et sociale impose des compétences croissantes dans ces domaines, les enquêtes PISA de l'OCDE révèlent que 20% des adolescents de notre pays maîtrisent mal la lecture à la fin de leur scolarité obligatoire et que 7% d'entre eux forment un groupe à risque susceptible de rencontrer de sérieux problèmes par la suite.

Une grande part des connaissances, scolaires et extra-scolaires, se transmettent à travers l'écrit qu'il s'agit de maîtriser. La lecture a un statut particulier parmi toutes les disciplines enseignées en ce sens qu'elle conditionne les autres apprentissages.

Enfin, les chercheurs, dans leur majorité, s'accordent à dire que l'apprentissage de ces compétences de base – lire, écrire et calculer – ne se limite pas à une technique mais qu'il s'agit d'une pratique culturelle dont les premiers fondements sont jetés dès l'enfance c'est-à-dire bien avant l'entrée à l'école obligatoire.

Le Conseil d'Etat est bien conscient de la problématique soulevée par les deux motions. Il en a pris la mesure et a déjà agi dans le sens souhaité par les signataires. Par conséquent, sa réponse fera apparaître la nature exacte des problèmes posés au système scolaire, brossera l'inventaire des ressources disponibles dans et hors champ scolaire et dressera le tableau de ce qui devrait encore être fait. Pour ce faire, il a privilégié une approche pédagogique et culturelle en écartant, en raison de la complexité du sujet, tout ce qui était lié à des causes pathologiques (dyslexie, dysphasie, maladies graves durant l'enfance, etc.).

Mais il ne saurait y avoir de réponses simples à la question de l'illettrisme, véritable phénomène de société qui mobilise le monde de l'éducation dans son ensemble.

3. CONTEXTE GENERAL

La problématique de la maîtrise de la lecture et de l'écriture n'est pas l'apanage de notre canton. Elle est actuellement reprise à différents niveaux:

– *OCDE:*

  Enquêtes PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves), enquêtes ALL (Adult Literacy and Lifeskills).

– *Confédération:*

  Publication d'un rapport intitulé "L'illettrisme, Quand l'écrit pose problème", qui répond à une pétition de l'association Lire et Ecrire. Sur mandat de l'Office fédéral de la Culture, le centre LESEN (LIRE) de la haute école spécialisée Aargau Nordwestschweiz a pris contact avec des experts actifs dans le domaine de l'écriture et de la lecture. Parmi les participants à ce réseau, on compte les institutions engagées dans la prévention de l'illettrisme: les écoles, les administrations, mais aussi les bibliothèques, les offices spécialisés dans les problèmes de dyslexie et les autres troubles du langage et de l'écriture, et d'autres organes qui se proposent d'encourager la lecture et l'écriture. Le Département de l'éducation, de la culture et des sports du canton de Neuchâtel y est représenté par le chargé de mission pour l'enseignement de la lecture, rattaché au service de l'enseignement obligatoire.

– *Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)*

  La CDIP s'est prononcée en faveur de la création d'un accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS), qui doit être ratifié par les cantons. Cet accord fixe, sur le plan suisse, des niveaux de compétence dans certaines disciplines fondamentales, dont le domaine des langues et, par-là même, du français et de la lecture.

– *CIIP*

  Dans sa déclaration sur les finalités et objectifs de l'école publique, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) réaffirme l'importance de la maîtrise de l'écrit.

– *Canton de Neuchâtel*

  Le service de l'enseignement obligatoire a inscrit le renforcement de l'apprentissage de la lecture parmi ses objectifs prioritaires.

– A cela s'ajoutent des *initiatives communales* ou des *actions citoyennes.*

4. LA PREVENTION DE L'ILLETTRISME DANS NOTRE CANTON

4.1. Prévention de l'illettrisme: rôle fondamental des parents et de l'entourage de l'enfant

L'appropriation du langage écrit est un processus qui commence très tôt dans la vie de l'enfant, bien avant les apprentissages à l'école.

C'est en observant les adultes qui utilisent la lecture et l'écriture et en explorant le langage écrit avec leur aide et leurs encouragements que l'enfant découvre son utilité et sa richesse. Les parents sont donc les premiers guides de cet apprentissage. C'est aussi la tâche de tous ceux qui travaillent auprès des familles et des jeunes enfants.

A la faveur de la loi concernant les structures d'accueil de la petite enfance, la communication avec tous les acteurs qui travaillent dans ce secteur devient plus aisée. Certaines crèches accueillent déjà des actions visant à mettre les enfants en contact avec des livres.

Une information relative à la prévention de l'illettrisme a été initiée à l'Ecole Pierre-Coullery / CIFOM auprès des auxiliaires de crèches et des éducateurs de la petite enfance par le groupe PIP (Prévention de l'Illettrisme au Préscolaire). Ce réseau citoyen réunit des bibliothécaires, des éducatrices de la petite enfance, des conteuses, des orthophonistes, des formatrices d'adultes, des maîtresses d'écoles enfantines.

4.2. L'entrée dans l'écrit à l'école enfantine: rôle central des enseignants

L'école enfantine a évidemment un rôle important à jouer dans la conquête de la lecture et de l'écriture. Les enseignants du secteur préscolaire doivent familiariser leurs élèves à la culture écrite en leur lisant des histoires, en les faisant discuter sur des textes et en leur faisant vivre des expériences d'écriture, tâches particulièrement importantes lorsque les parents ont peu de dispositions pour la lecture.

L'expression orale, la lecture et l'écriture sont des domaines complémentaires qu'il s'agit d'explorer au travers d'activités variées et motivantes. On passera progressivement d'une pédagogie basée sur le jeu à un apprentissage plus systématique, en fonction de l'état de développement de l'enfant.

Notons toutefois que l'actuel caractère facultatif de la préscolarité incite encore certains milieux à proscrire tout ce qui pourrait s'insérer dans les apprentissages réservés d'autorité à l'école obligatoire. Cette préoccupation est clairement stipulée dans la loi sur l'école enfantine: "L'école enfantine favorise le développement de l'enfant et son adaptation à la vie sociale, sans anticiper sur le programme de l'école primaire".

4.3. La lecture à l'école obligatoire: un apprentissage en continu

L'école primaire poursuit l'accompagnement de l'enfant vers la culture de l'écrit entrepris à l'école enfantine. Elle se caractérise, notamment dans ses deux premières années, par un enseignement intensif et systématique de la lecture et de l'écriture. Au-delà des controverses sur la meilleure façon d'apprendre à lire, la plupart des experts s'accordent sur deux axes principaux à travailler simultanément, l'apprentissage du code écrit (ou comment est construit le langage écrit) et celui de la compréhension des textes.

Contrairement à une idée encore largement répandue, les compétences de base en lecture ne sont pas toutes acquises et intégrées dans les premières années de l'école primaire. La lecture – qui n'est pas seulement affaire de déchiffrage – met en jeu des capacités multiples et complexes exigeant un travail de longue haleine. L'apprentissage

ne s'arrête pas à un quelconque moment de la scolarité obligatoire, mais se poursuit jusqu'à la fin de la 9e année.

Un rapport, rédigé en février 2002 par l'inspection des écoles et adopté par la Conférence de l'enseignement obligatoire, dresse un constat en demi-teinte de l'enseignement de la lecture dans le canton de Neuchâtel (voir extrait ci-dessous) :

« En parcourant les écoles, on constate que le niveau de lecture est très différent d'un endroit à l'autre. Pour expliquer ce phénomène, les maîtres interrogés évoquent en premier lieu l'influence déterminante du milieu familial dans lequel l'enfant évolue.

Si la composition des classes peut en partie expliquer les divers niveaux de réussite en lecture, on sait aussi que l'action de l'enseignant est un facteur déterminant dans la réussite des élèves. Quel est donc le portrait de cet enseignant "idéal"?

- *Il a du plaisir à lire;*
- *il aime les livres et sait en parler;*
- *il prend du temps pour lire à ses élèves;*
- *sa classe est pleine de livres;*
- *il fréquente les bibliothèques et les librairies avec ses élèves;*

bref, il saisit toutes les occasions de lire et de faire lire.

- *Il planifie son enseignement en fonction d'objectifs précis;*
- *il part du présupposé que "l'on n'apprend pas à lire tout seul;"*
- *il sait observer les stratégies utilisées par ses élèves;*
- *il diversifie les activités d'apprentissage pour répondre aux besoins de sa classe;*
- *il met en place des ateliers de lecture (apprentissage ou perfectionnement);*
- *il est rigoureux et exigeant.*

Les enseignants s'accordent à dire que l'attitude des élèves a changé depuis une décennie. Face aux enfants-zappeurs, le maître peine à enseigner le b.a.-ba de la lecture. Trop d'élèves "surfent" à la surface du texte sans entrer véritablement dans l'écrit. N'oublions pas non plus qu'un élève sur cinq apprend à lire dans une langue qu'il maîtrise souvent mal ou qu'il ne connaît tout simplement pas.

Enfin, les instituteurs et institutrices de 1ère année primaire ne disposent pas de moyens d'enseignement structurés, contrairement à leurs collègues des autres degrés. En effet, les cantons romands n'ayant pas défini d'outils didactiques communs pour la 1ère année, chaque enseignant s'essouffle à créer son propre matériel ou s'approvisionne dans les nombreuses ressources que proposent les maisons d'édition. Financés par les commissions scolaires, ils ont acquis diverses méthodes avec des résultats très inégaux pour les élèves.

L'école secondaire interpelle régulièrement l'école primaire au sujet d'élèves considérés mauvais lecteurs. Alors qu'à l'école primaire certains sujets font illusion avec une lecture approximative, à l'entrée à l'école secondaire l'état précaire de leur savoir-lire ne leur permet pas d'affronter de nouvelles difficultés. La plupart des enseignants du secondaire pratiquent peu l'enseignement continué de la lecture par manque de formation, de temps ou de moyens didactiques».

4.4. Goût et plaisir de lire, à l'école et ailleurs

Les recherches ont mis en évidence l'efficacité des actions qui visent à susciter chez les enfants le goût et le plaisir de lire. Il s'agit de passer d'un enseignement technique scolaire – souvent synonyme chez les élèves de devoirs à faire et de questionnaires à remplir – à des activités motivantes qui donnent l'occasion de découvrir l'utilité ainsi que le côté attrayant de la lecture. Dans cette perspective, l'apport de la Littérature Jeunesse est capital.

Cette promotion de la lecture est particulièrement importante pour les enfants dont les parents n'attribuent pas de grande importance au livre. Et elle se révèle plus efficace lorsqu'une coopération est instaurée entre l'école et la famille.

Les écoles enfantines de La Chaux-de-Fonds ont entrepris une action intitulée La Ribambelle qui réunit autour des livres les élèves et leurs parents. Ce concept a été développé pour l'école enfantine grâce au soutien de l'association de la Bibliothèque des Jeunes de La Chaux-de-Fonds et à l'engagement bénévole de deux enseignantes de l'école enfantine.

Quelques initiatives citoyennes entendent promouvoir la lecture auprès des enfants et des adolescents. Citons plus particulièrement celle initiée par un enseignant loclois qui consiste à mettre en contact des élèves de son école avec des retraités autour du plaisir partagé de la lecture. Développée en France grâce au soutien de l'écrivain Alexandre Jardin, cette action intitulée Lire et Faire Lire est introduite pour une partie des élèves de l'école primaire du Locle à titre expérimental.

4.5. Efforts particuliers pour les élèves de langue et de culture étrangère

Dès l'école enfantine, le soutien donné aux enfants de culture étrangère mérite une attention particulière. Les enfants immigrés courent le risque de ne plus apprendre parfaitement la langue de l'enseignement parce qu'ils commencent cet apprentissage trop tardivement. Les enquêtes PISA ont démontré que lorsque la proportion d'allophones devient importante, elle pèse sur les résultats d'ensemble de la classe.

En fin de scolarité obligatoire, certains adolescents ne présentent pas une maîtrise suffisante de la lecture pour la poursuite de leur parcours de formation. Les exigences de notre société ne cessant de croître, ces jeunes risquent de se retrouver propulsés sans qualifications sur le marché du travail. C'est donc avant cette phase cruciale qu'il s'agit d'intervenir, en donnant aux élèves du secondaire 1 des mesures de soutien qui les aident à consolider leurs compétences et à reconstruire leur confiance en soi.

A Neuchâtel, le secteur préscolaire dispense des appuis langagiers aux élèves non francophones. Organisés dans l'ensemble du canton en deuxième année enfantine, ces appuis ne sont pas partout généralisés pour les enfants de quatre ans.

Depuis l'arrivée importante d'élèves allophones, les responsables des écoles primaires et secondaires ont mis sur pied des cours de français donnés en classe d'accueil ou dans des classes ordinaires. Dans un premier temps, les leçons portent sur l'acquisition du langage oral pour ensuite passer progressivement à un enseignement de la langue écrite.

Les mesures de soutien en lecture sont partout présentes dans les premiers degrés de l'école primaire. Elles s'adressent à tous les élèves, francophones ou non, qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. A contrario, les élèves de l'école secondaire ne bénéficient pas d'appui spécifique dans ce domaine. Une expérience de soutien en lecture, menée à La Chaux-de-Fonds avec des élèves de 7e et de 8e années, a fait l'objet d'une recherche conduite par la Haute Ecole pédagogique Berne – Jura – Neuchâtel (HEP-BEJUNE) et l'Institut de Recherche et de Documentation pédagogique (IRDP).

4.6. Importance d’une bonne formation pour les enseignants

L'action de l'enseignant est essentielle pour la socialisation des élèves à la lecture – en particulier quand il s'agit d'enfants et d'adolescents issus de milieux socio-culturels défavorisés. Le contenu de la formation doit intégrer une réflexion sur le développement de l'intelligence, l'acquisition du langage (oral et écrit) et les théories de l'apprentissage. Cette formation, initiale et continue, vise également à affiner la capacité de diagnostic et

à élargir la panoplie des instruments didactiques et méthodologiques. Elle suscite, en outre, le plaisir et l'envie de lire.

Cette formation ne s'adresse pas uniquement aux maîtres qui sont appelés à enseigner le français. Trouver de l'information, interpréter, réfléchir, communiquer son savoir sont des composantes qui concernent tous les apprentissages effectués à l'école. Il est par conséquent indispensable d'associer l'ensemble du corps enseignant à cette réflexion.

Dans le canton de Neuchâtel, la situation particulière des instituteurs et institutrices qui commencent leur activité en 1ère année primaire a, de tout temps, été problématique. Ne possédant pas les repères que procure l'expérience, ils doivent construire leur pratique en glanant, de-ci de-là, les divers éléments utiles. Certains chanceux peuvent bénéficier de l'appui d'un collègue, d'autres s'inscrivent à des cours de formation continue, d'autres encore se procurent les méthodes du commerce. Cette situation liée aux moyens d'enseignement a cependant évolué depuis l'introduction des nouveaux supports didactiques pour l'enseignement de la lecture dans les écoles primaires en 2006. Par ailleurs, le quota d'heures de cours attribué à l'enseignement du français ne permet pas d'aborder la problématique de la lecture dans toute sa complexité. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, les responsables scolaires et les enseignants réclament un renforcement de la formation en didactique de la lecture, notamment dans la filière –2+2.

Les offres de formation continue dans le domaine de la lecture rencontrent l'adhésion des enseignants des premiers degrés de la scolarité principalement. Les maîtres d'école enfantine et primaire viennent y puiser des idées pour construire ou enrichir leur pratique. Leurs collègues du secondaire manifestent moins d'intérêt.

4.7. Accès, pour les adultes, aux nouvelles formes d'information et de communication

Une grande partie des textes (formulaires administratifs, modes d'emploi, notices) sont rédigés dans un langage inaccessible aux adultes en situation d'illettrisme. Citons pour exemple les consignes de vote par correspondance qui posent problème à un certain nombre de citoyens.

L'administration cantonale recourt, de plus en plus, aux nouvelles technologies pour communiquer avec son public. Des guichets virtuels sont créés pour faciliter les transactions. Mais que devient le lecteur peu compétent lorsqu'il se retrouve seul devant des informations souvent complexes à décoder?

Bien que sortant du strict champ scolaire, le Conseil d'Etat a souhaité inscrire ce dernier domaine dans son inventaire des problèmes posés. Conscient que l'administration cantonale produit quantité d'écrits et de documents électroniques complexes, il entend apporter des solutions et ainsi apporter une réponse à la motion Claude Borel "Pitié pour les analphabètes de la révolution technologique".

5. LES MESURES MISES EN ŒUVRE DEPUIS 2002

Sortie du laboratoire des chercheurs, la problématique de l'illettrisme est actuellement largement diffusée dans le grand public grâce, notamment, au concours des médias. Elle suscite également l'intérêt et les interrogations du monde de l'éducation. Aussi, depuis l'acceptation de la motion par le Grand Conseil, plusieurs démarches innovantes ont-elles été menées dans les écoles auprès des élèves et des enseignants.

5.1. Engagement d'un chargé de mission pour l'enseignement de la lecture

L'engagement au sein du service de l'enseignement obligatoire d'un chargé de mission pour la lecture, effectué en 2003 après le dépôt du rapport de l'inspection des écoles, a permis de promouvoir la Littérature Jeunesse dans les classes. Citons, entre autres actions, l'année de l'auteur, l'année de la poésie et les présentations annuelles des nouveautés de l'édition. Le chargé de mission collabore avec les bibliothèques et avec diverses institutions de Suisse romande qui oeuvrent dans le même sens: Le Prix Chronos pour Pro Senectute, la Bataille des livres dans le cadre du Salon du Livre, la Semaine de la lecture lancée par le Syndicat des enseignants romands pour n'en citer que quelques-unes.

5.2. Augmentation du nombre de périodes dévolues à l'enseignement de la lecture et de l'écriture

Le temps consacré à l'apprentissage de la lecture en 1ère année primaire peut être un facteur déterminant pour la réussite de certains élèves. La France voisine préconise une fourchette hebdomadaire comprise entre 9 et 10 heures pour "la maîtrise du langage et de la langue française" alors que le canton de Neuchâtel n'en offre que 5 dans les classes de 1re année primaire. Plus près de chez nous, les élèves fribourgeois, valaisans, vaudois et bernois ont un horaire hebdomadaire plus chargé que ceux des petits Neuchâtelois.

A la faveur de l'harmonisation des horaires scolaires, la grille-horaire des élèves de première année primaire de notre canton a été augmentée de 2 périodes d'enseignement. Une des périodes supplémentaires a été attribuée au français.

5.3. Achat de moyens d'enseignement de la lecture

En première année primaire

Le service de l'enseignement obligatoire a donné mandat à un groupe de travail de proposer des moyens d'enseignement susceptibles de renforcer l'apprentissage de la lecture en première année primaire et d'harmoniser les pratiques des enseignants. Les nouveaux manuels ont été introduits dans les classes dès la rentrée scolaire d'août 2006. Les premiers constats sont encourageants. De l'avis des enseignants, les compétences en lecture des élèves de première année s'en trouvent renforcées. Une suite est d'ores et déjà prévue pour les élèves de 2e année primaire ; en effet, un groupe de travail est chargé de préparer l'introduction des nouvelles méthodologies.

Notons que le canton de Neuchâtel a été précurseur en la matière puisque, sous l'égide de la CIIP, tous les cantons romands devraient adopter ces moyens d'enseignement à partir de la rentrée scolaire 2008.

Dans tous les degrés de la scolarité obligatoire

Une collection romande intitulée "S'exprimer en français" a été introduite dans les écoles primaires et secondaires. Elle propose des activités de lecture et d'expression.

5.4. Séances d'information à l'école enfantine autour de l'entrée dans l'écrit

Au cours de l'année scolaire 2006-2007, tous les enseignants de l'école enfantine ont été réunis pour découvrir les nouveaux moyens d'enseignement utilisés en première année primaire. A cette occasion, ils ont présenté à leurs collègues les nombreuses activités qu'ils ont créées pour leurs élèves autour du thème de l'entrée dans l'écrit. Quelque deux cents propositions d'activités seront ainsi mises à disposition de chacun sur le Réseau pédagogique neuchâtelois (RPN).

5.5. Cours de langue pour les élèves allophones de l'école enfantine

Avec l'instauration de deux années d'école enfantine s'est posée la question du renforcement de l'apprentissage du français pour les élèves de langue et de culture étrangères. Les mesures de soutien langagier, déjà introduites dans les classes de 2e enfantine, ont été progressivement étendues à celles de 1ère enfantine. Avec des compétences accrues dans le domaine de la langue orale, les jeunes élèves allophones sont ainsi mieux préparés pour entrer dans l'écrit.

5.6. Accès à l'outil informatique

Depuis l'acceptation par le Grand Conseil du crédit d'investissement de 11.900.000 francs en faveur des nouvelles technologies de l'information et de la communication en février 2001, toutes les écoles enfantines, primaires et secondaires ont été progressivement dotées d'ordinateurs. Aujourd'hui, les élèves sont non seulement initiés très tôt au maniement de l'outil informatique – compétence indispensable dans la société actuelle – mais ils profitent également de la machine pour se perfectionner dans le domaine de l'écrit. Grâce à des logiciels spécifiques d'entraînement, ils acquièrent une lecture plus rapide et efficace. L'usage de la messagerie en classe ou celui d'Internet complète cet apport.

5.7. Formation des enseignants

Formation initiale et continue

Des liens étroits sont établis avec les instituts de formation. Le site neuchâtelois de la HEP-BEJUNE organise une semaine de la lecture à laquelle sont associés le chargé de mission pour l'enseignement de la lecture ainsi que plusieurs formateurs en établissement.

La dotation en cours de formation reste malheureusement très inférieure aux besoins des futurs enseignants. Pour tenter de remédier à cette situation, la formation continue organise, dans le domaine de la lecture, un accompagnement facultatif des jeunes diplômés par des praticiens expérimentés.

La formation continue propose également de nombreux cours et conférences sur le thème de l'écrit pour les enseignants de tous les degrés de la scolarité obligatoire. L'information est largement diffusée.

5.8. Actions des bibliothèques

Soulignons aussi la contribution des bibliothécaires des écoles ou des bibliothèques communales qui conseillent les enfants et les jeunes dans leur choix et leur fournissent livres et documents. La plupart d'entre elles accueillent les classes pour des présentations et des lectures publiques.

5.9. Initiatives de certaines écoles

Certaines écoles développent leurs propres outils. L'action La Ribambelle, introduite dans les classes enfantines de La Chaux-de-Fonds, a été reprise au Locle et à Neuchâtel.

L'action Lire et Faire Lire de l'écrivain Alexandre Jardin initiée depuis plusieurs années à titre expérimental est étendue à l'ensemble des élèves de l'école primaire du Locle. Elle

trouve également un développement dans d'autres localités du canton, notamment à La Chaux-de-Fonds.

5.10. Initiatives privées

Des organisations engagées dans la lutte contre l'illettrisme oeuvrent dans le canton. L'Association Lire et Ecrire, très active, offre de nombreux cours de lecture et de rédaction pour adultes.

Le groupe PIP (Prévention de l'Illettrisme au Préscolaire), déjà cité, continue son action de découverte des livres dans les crèches avec les enfants et, si possible leurs parents, ou directement dans les quartiers où résident des populations défavorisées.

D'autres initiatives citoyennes entendent promouvoir la lecture auprès des enfants et des adolescents. Enfin, des clubs services offrent ponctuellement des livres à des classes de l'école neuchâteloise.

5.11. Bilan intermédiaire

Certes, on ne peut pas mesurer la taille d'un arbre à peine la graine plantée mais force est de constater qu'une prise de conscience générale a eu lieu au sein de l'école neuchâteloise. Enseignants et directions sont satisfaits de pouvoir bénéficier des prestations d'une personne spécifiquement affectée à la promotion de la lecture.

Les différentes mesures mises en œuvre depuis 2002 sont encore trop récentes pour qu'on puisse en mesurer l'impact auprès des élèves. Certaines datent d'une année voire deux ans et ce n'est que sur le long terme, c'est-à-dire à la fin de l'entier du parcours scolaire d'une volée d'élèves, qu'un constat pertinent pourra être effectué.

Cependant, de l'avis des responsables scolaires des écoles enfantines et primaires, des améliorations sur le terrain sont déjà perceptibles. On note de meilleures compétences en lecture en première année primaire grâce, notamment, à l'apport des nouveaux moyens d'enseignement. Les actions initiées par le délégué à l'enseignement de la lecture trouvent de bons échos auprès des enseignants. Au niveau secondaire 1, plusieurs écoles organisent des activités pour l'ensemble de leurs élèves en lien avec la lecture.

6. PREVENTION DE L'« ANALPHABETISME DE LA REVOLUTION TECHNOLOGIQUE »

Le développement du recours aux nouveaux médias, comme l'Internet, est considérable dans la société actuelle et induit inexorablement des « laissés pour compte », peu à l'aise avec l'usage des dernières nouveautés technologiques. La problématique des « analphabètes de la révolution technologique » est vaste et le Conseil d'Etat entend sur ce point apporter sa contribution de manière pragmatique et ciblée.

Les collectivités publiques peuvent contribuer à lutter contre le phénomène des « analphabètes de la révolution technologique », en proposant essentiellement des prestations de formation à l'attention de celles et ceux qui pourraient se sentir dépassés par les moyens de communication modernes. Cela commence déjà par les formations de base en informatique ; l'école neuchâteloise y contribue indubitablement. Cela peut aussi se traduire en termes de formation continue, par exemple à l'attention des personnes plus âgées.

Sur ce dernier point, force est de constater que les possibilités de formation dans le canton de Neuchâtel sont larges. Plusieurs sections de l'AVIVO ont, par exemple,

renoncé à mettre sur pied de nouveaux cours informatiques, tant l'offre générale est importante.

Le CEFNA (Centre de formation pour adultes), alliance des centres de formation professionnelle du canton de Neuchâtel, propose, en collaboration avec le Mouvement des aînés ou Pro Senectute, une large palette de cours. En 2007, la Formation continue du CPLN a organisé 5 cours d'informatique pour les aînés (2 initiations, 2 Internet et 1 Word), pour un total de 50 apprenants. En 2008, après 4 mois, 8 cours d'informatique ont déjà été organisés (80 apprenants). Au CIFOM, 17 cours d'initiation à l'informatique pour aînés ont réuni 181 participants en 2007. Cette offre est complétée par le Cyberthé (mise à disposition d'une salle informatique et de conseils, tous les mercredis après-midi), en collaboration avec le Centre d'animation et de rencontre de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Enfin, depuis le début du mois d'avril 2008, l'offre de cours est également proposée à Couvet et à Colombier.

Pour le Conseil d'Etat, c'est clairement dans cette voie que l'effort doit être poursuivi en vue de lutter contre le phénomène des « analphabètes de la révolution technologique ». En outre, au point 7.9, une proposition en vue de l'amélioration de la lisibilité des textes officiels est également faite.

7. CATALOGUE DE NEUF NOUVELLES MESURES CONCRETES

Dans la lutte contre l'illettrisme, on doit constater qu'une partie non négligeable du travail est déjà effectuée, quand bien même les effets ne peuvent pas encore tous être évalués. Le Conseil d'Etat souhaite cependant maintenir l'effort consenti et développer neuf nouveaux projets. A terme, un bilan circonstancié de l'ensemble du dispositif devra pouvoir être établi.

7.1. Edition de guides pour les parents et les milieux concernés par la petite enfance

Par le biais de ces brochures (1 à 2 feuillets), il s'agit de sensibiliser les parents et tous ceux qui travaillent auprès d'enfants au rôle clé qu'ils ont à jouer dans l'appropriation de la langue écrite des jeunes enfants.

Ces documents sont des bases de référence, des outils incitatifs et explicatifs traduits dans plusieurs langues, très largement illustrés pour retenir l'attention de la majorité des parents.

	Fr.
Coût ponctuel	30.000.–

7.2. Formation des éducateurs de la petite enfance

L'ensemble des éducatrices de la Petite Enfance, des directrices et des auxiliaires de crèches doivent recevoir une information concernant l'éveil au livre. Il s'agit de les sensibiliser aux avantages que représentent la lecture ludique d'histoires et la manipulation de livres au moment où se constitue le langage oral.

	Fr.
Coût annuel.....	5.000.–

7.3. Reconnaissance du statut de la lecture et de l'écriture à l'école enfantine

Afin d'affirmer la continuité entre le préscolaire et l'école obligatoire, il est temps de réunir en une seule loi les articles concernant l'école enfantine (loi sur l'école enfantine du 17

octobre 1983) et ceux relatifs à la scolarité obligatoire (loi sur l'organisation scolaire du 28 mars 1984).

A l'école enfantine, l'approche de l'écrit sera développée de manière plus affirmée. Cette mesure s'inscrit dans les recommandations de la CIIP issues des enquêtes PISA et dans le futur Plan d'études romand (PER).

La mise en œuvre de cette proposition pourra se concrétiser avec l'introduction du Concordat HarmoS et de la Convention scolaire romande.

7.4. Promotion de l'action La Ribambelle à l'école enfantine

L'action La Ribambelle est à étendre à l'ensemble du canton pour développer le goût du livre chez les enfants de 1ère et de 2e années d'école enfantine.

	Fr.
Coût ponctuel	25.000.–

7.5. Achat ou création de logiciels d'entraînement de la lecture et de l'écriture

Il s'agit de poursuivre la mise à disposition des classes de logiciels soutenant l'apprentissage et le développement de compétences en lecture et en écriture.

L'enseignement de la lecture nécessite une large panoplie d'outils pédagogiques qui tiennent compte des besoins très différenciés des élèves. L'ordinateur et le multimédia permettent d'individualiser les parcours et fournissent des supports motivants pour l'élève.

Le logiciel d'entraînement à la lecture, ELSA, actuellement à disposition des élèves de quelques centres secondaires du canton, doit pouvoir être utilisé par l'ensemble des classes du canton.

Coût ..... Intégré dans le crédit ICT

7.6. Actions ponctuelles d'encouragement à la lecture et à l'écriture

L'incitation à lire et à perfectionner ses compétences en lecture passe par le goût du livre. C'est pourquoi, il est nécessaire de créer en classe des activités motivantes autour de la Littérature Jeunesse.

Lire, c'est aussi développer chez les élèves des classes enfantines, primaires et secondaires un bagage culturel commun.

Les activités de qualité que le chargé de mission pour la lecture met en œuvre doivent inciter les enseignants à en élaborer d'autres susceptibles de rendre leurs élèves plus performants.

Il s'agit, entre autres, de doter les classes de nouvelles collections de livres, de créer des échanges-lecture entre les élèves, de financer la participation des classes à des actions intercantonales telles que la Bataille des Livres organisée en marge du Salon du livre ou de faire venir des auteurs dans les écoles.

	Fr.
Ecole enfantine	8.000.–
Ecole primaire	12.000.–
Ecole secondaire	10.000.–
Coût annuel	30.000.–

7.7. Formation initiale et continue des enseignants

Une sensibilisation au problème de l'illettrisme peut s'inscrire, dans la formation initiale de tous les enseignants, qu'ils soient maîtres à l'école enfantine ou professeurs de mathématiques à l'école secondaire. Une journée consacrée à cette problématique (exposés et ateliers) doit être organisée dans le cursus de formation.

Pour les maîtres généralistes ou pour les futurs enseignants de français, il conviendra de souligner l'apport essentiel de la Littérature Jeunesse. Le canton de Neuchâtel a d'ailleurs longtemps joué un rôle de pionnier en la matière.

Cette proposition sera mise en œuvre en collaboration avec les autorités de la HEP-BEJUNE.

Coût ..... Intégré dans la formation

7.8. Association Lire et Ecrire reconnue d'utilité publique

Le Conseil d'Etat souhaite reconnaître d'utilité publique l'Association Lire et Ecrire, section neuchâteloise, compte tenu du travail effectué avec sérieux par ses membres, depuis de nombreuses années dans le canton.

Cette association bénéficie déjà de subventions du service de la formation professionnelle et des lycées, octroyées en raison de l'organisation de cours de formation continue à l'attention d'un public adulte bien ciblé. La collaboration devrait perdurer à l'avenir, dans l'esprit de l'article 64 de la Loi cantonale sur la formation professionnelle.

Mais, outre ces programmes de formation, des actions de sensibilisation et de prévention doivent pouvoir être conduites par Lire et Ecrire. En la reconnaissant d'utilité publique, le Conseil d'Etat entend également octroyer à cette association une subvention annuelle, de manière à lui permettre d'envisager de développer ses activités, notamment sous l'angle de la coordination dans l'ensemble du canton.

	Fr.
Coût annuel	10.000.–

7.9. Amélioration de la lisibilité des textes officiels de l'administration cantonale

A une époque où le document écrit et le support électronique tendent à supprimer le contact direct entre le prestataire de service et l'usager, il est impératif de rendre les écrits de l'administration accessibles au plus grand nombre de citoyens. La réflexion des techniciens au sujet de la création de guichets virtuels et de vote par correspondance devrait être menée de concert avec les spécialistes de l'illettrisme.

Le service de la chancellerie initie la réflexion. Il édite des recommandations que chaque service et office reprend à son compte lors de la rédaction de documents.

Les différents services ou offices de l'Etat recourent à des experts de l'illettrisme avant l'édition – document papier ou électronique – de textes officiels.

	Fr.
Coût annuel	20.000.–

Les tableaux présentés ci-après présentent une synthèse des mesures de lutte contre l'illettrisme édictées par le canton. Le premier recense ce qui a déjà été réalisé, le second met en évidence neuf nouveaux projets ainsi que les coûts subséquents.

Tableau 1

Mesures réalisées par le canton		
1. Engagement d'un chargé de mission pour l'enseignement de la lecture	√	2002
2. Augmentation du nombre de périodes dévolues à l'enseignement de la lecture et de l'écriture en première année primaire	√	2002
3. Achat de moyens d'enseignement de la lecture	√	2002-2007
4. Séances d'information à l'école enfantine autour de l'entrée dans l'écrit et mise à disposition d'activités sur le réseau pédagogique	√	2007-2008
5. Cours de langue pour les élèves allophones de l'école enfantine	√	Dès 2005
6. Accès à l'outil informatique	√	Dès 2001

Tableau 2

Mesures à réaliser et coûts	Période	Coût ponctuel Fr.	Coût annuel Fr.
1. Edition de guides pour les parents et les milieux concernés par la petite enfance	2008-2010	30.000.–	
2. Formation des éducateurs de la petite enfance	dès 2008		5.000.–
3. Reconnaissance du statut de la lecture et de l'écriture à l'école enfantine	HarmoS (école enfantine obligatoire)	-	-
4. Promotion de l'action "La Ribambelle"	2008-2009	25.000.–	
5. Achat ou création de logiciels pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture	dès 2008		
6. Actions ponctuelles d'encouragement à la lecture et à l'écriture	dès 2008		30.000.–
7. Octroi d'une subvention annuelle à l'Association Lire et Ecrire	dès 2009		10.000.–
8. Formation initiale et continue des enseignants	dès 2008	-	-
9. Amélioration de la lisibilité des textes officiels dans les documents papier ou informatisés	dès 2009		20.000.–
Total		55.000.–	65.000.–

8. CONCLUSIONS

Dans son programme de législature 2006-2009, le Conseil d'Etat soulignait l'importance de la formation pour l'intégration des jeunes dans le monde du travail.

Autour de la réflexion sur l'illettrisme, les actions menées à ce jour dans les écoles ainsi que les neuf projets annoncés démontrent une fois de plus la volonté de l'Etat de renforcer l'accès au savoir des jeunes et de contribuer à leur insertion dans la société. Les enjeux sont importants car il s'agit de former non seulement des élèves compétents au sortir de la scolarité obligatoire, mais également des futurs travailleurs qui répondent aux besoins de l'économie, des citoyens capables de discernement et des individus épanouis et ouverts sur l'extérieur.

Si les efforts du Conseil d'Etat pour améliorer sa politique d'information et de communication ont été nombreux et intenses depuis 2000, cette volonté ne pourra trouver son aboutissement que lorsque chacun sera capable de recevoir et de comprendre l'information qui le concerne.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat s'engage à poursuivre les efforts entrepris pour prévenir l'illettrisme à tous les niveaux de la scolarité et pour faciliter l'accès à une information compréhensible de l'ensemble de la population. Il vous propose d'accepter les mesures proposées dans le présent rapport et de classer les motions Serge Vuilleumier 00.171, du 22 novembre 2000, "Illettrisme" et Claude Borel 98.161, du 30 septembre 1998, "Pitié pour les analphabètes de la révolution technologique!".

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 16 avril 2008

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,	*Le chancelier,*
F. CUCHE	J.-M. REBER